



Municipalité de la
Commune de Duillier



Rapport sur la gestion et les comptes Année 2023

Délégué municipal
M. Michel Peytregnet, Syndic

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	4
2. Administration générale	4
• Généralités	
• Composition de la Municipalité et répartition des dicastères	
• Bourse	
• Visite préfectorale	
• Personnel communal	
• Préavis municipaux	
• Habitants	
• Archives	
• Urbanisme	
• UCV	
3. Comptes et Finances	8
4. Police des constructions - Bâtiments communaux - Parcs et jardins - Routes & chemins - Ordures ménagères et déchets.....	17
• Police des constructions	
• Bâtiments communaux	
○ Centre communal	
○ Eglise	
○ Ecole	
○ Edgaronnette	
○ Ferme "Francelet"	
• Parcs et jardins	
• Routes et chemins	
• Ordures ménagères et déchets	
○ Déchetterie InterCommunale (DIC)	

5. Eaux - Egouts- Epuration - Service de défense contre l'incendie et de secours - Protection civile - Société Electrique Intercommunale de la Côte 22

- Eaux - Egouts- Epuration
 - Eaux
 - Service Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)
 - Assainissement - Epuration / Eaux claires
- Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS Nyon-Dôle)
- Protection civile (ORPC)
- Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC)

6. Ecoles – Aînés - Cimetière 26

- Ecoles
 - Effectifs
 - Rapport de l'AISE
 - Faits marquants en 2023
 - Unité d'Accueil Pour Ecoliers Le P'tit Casse-Croûte
- Social
 - Résidence Plein-Sud SA
 - Aînés

7. Communication – Police - Développement régional – Transports publics et mobilité douce – Environnement – Domaine et Forêts – Jeunesse et sports - RAT 30

- Communication
- Police
 - Naturalisations
 - Gendarmerie
- Région de Nyon
- Mobilité douce
- Domaine et Forêts
- Jeunesse et sports
- RAT

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2013, des articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, ainsi que les articles 37, al. 1, 38 et 39 du Règlement du Conseil communal du 20 février 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2023.

2. Administration générale

M. Michel Peytregnet, Syndic

Généralités

La Municipalité a l'honneur de présenter au Conseil communal le rapport de gestion et des comptes 2023.

Ce rapport de gestion vous permettra, à nouveau, d'avoir un aperçu détaillé des activités politiques et administratives des différents dicastères qui forment notre "ménage" communal.

Je tiens à relever la grande disponibilité de l'ensemble de mes collègues. Nous formons un collège au sein duquel la collégialité perdure heureusement toujours et qui nous a permis de faire face aux dossiers complexes et moins complexes avec clairvoyance. Pour la première fois depuis 2010 nous avons dû accepter la démission de Sylvie Muller, membre du collège depuis 2021 qui quittera ses fonctions au 28 février 2024 pour des raisons professionnelles. Nous la remercions pour son investissement dans la fonction publique et espérons retrouver un(e) nouveau/nouvelle collègue s'inscrivant dans la philosophie d'une gestion pragmatique et collégiale des affaires communales.

Je remercie également chaleureusement nos collaborateurs qui ont œuvré sans faille durant toute cette année écoulée au bon fonctionnement de notre village.

Votre Municipalité s'est réunie à 37 reprises cette année pour ses séances ordinaires, sans compter bien sûr les représentations au sein des différents organismes intercommunaux auxquels notre commune est rattachée.

Une année, une fois de plus, marquée encore par des enjeux en matière de planification des affectations de terrains en application de la loi fédérale et cantonale sur l'aménagement du territoire (LAT/LATC), dossier sur lequel nous avons pu avancer considérablement, avec notamment la mise à l'enquête publique de notre PACOM ainsi que des contacts privilégiés avec le nouveau Directeur de la DGTL. Bien que ce dossier n'ait pas encore abouti, nous pensons que les compromis proposés par la DGTL en décembre 2023 vont dans le bon sens. La transformation de notre site scolaire et la valorisation de la

parcelle 26 sont en bonne voie également, malgré des oppositions de la part de Patrimoine Suisse que nous traitons en étroite collaboration avec notre partenaire Equitim.

Afin que les membres de la Municipalité puissent travailler, réfléchir, proposer et décider, les collaborateurs de l'administration œuvrent en amont et/ou en aval. Le Greffe municipal, le Contrôle des Habitants, la Bourse communale et le service de la Voirie et des Bâtiments sont les quatre entités qui forment une base solide pour l'avancée de nos projets.

Répondant à un besoin grandissant de notre population, je tiens à mettre en avant également notre structure d'accueil pour nos jeunes écoliers qui a fait face à la démission de notre directrice. Grâce à une équipe soudée, cette démission n'a pas eu de répercussion sur les services proposés aux enfants et leurs parents et nous a permis d'engager une nouvelle directrice à qui nous faisons entièrement confiance de par sa personnalité, ses expériences professionnelles et ses compétences qui débutera le 1^{er} janvier 2024. Elle nous permettra de persévérer dans notre volonté à former et à encadrer des apprentis et stagiaires qui, dans la majorité des cas, poursuivent leur année de stage par un apprentissage dans notre structure communale.

En résumé, n'oublions pas que mes collègues et moi-même, ce n'est pas pour rabaisser notre contribution – loin de là, ne sommes que des élus, quelque-part de passage dans l'histoire des affaires communales. La pérennité d'une entreprise et je suis convaincu que c'est le cas d'une commune, repose sur les compétences et les connaissances de nos employés.

Tout ceci m'amène à remercier très chaleureusement tous les collaborateurs qui occupent ces postes et sans lesquels le bon fonctionnement de notre commune ne pourrait pas être assuré.

Composition de la Municipalité et répartition des dicastères

Michel Peytregnet Syndic
Administration générale Finances, assurances Personnel Urbanisme et aménagement du territoire

Claude Bosson Vice-Syndic Services industriels	Claudine Vanat Gachet Municipale Formation, parascolaire	Sylvie Muller Municipale Sécurité publique	Christophe Challande Municipal Travaux
Réseaux eau et épuration Protection des eaux Eclairage public Protection civile Défense incendie Informatique	Ecoles Accueil parascolaire Patrouilleurs Jeunesse Aînés Cimetière	Communication Police Développement régional Transp. publics et mobilité Domaine et forêt Environnement RAT	Police des constructions Service des routes et voirie Bâtiments Gestion des déchets

Bourse

Factures, paiements, rappels, poursuites, font, entre autres, partie des activités hebdomadaires de M. Joseph Delort, boursier communal et de Mme Marilou Cabiale, sa comptable. La très bonne gestion de ces différents travaux permet un bon fonctionnement de ce secteur de l'administration de notre commune.

Nos remerciements leur sont adressés pour les nombreuses tâches accomplies, visibles et parfois moins visibles.



Visite préfectorale

En 2023, c'est Mme la Préfète Chantal Turin qui a effectué la visite annuelle. Un certain nombre de registres et de documents communaux ont été passés en revue et le constat démontre leur bonne tenue. Après le côté plus technique, le moment des questions et des échanges a, à nouveau, été fortement apprécié. Nous tenons ici à souligner la qualité des relations entretenues à ce jour avec l'institution préfectorale.

Personnel communal

Le personnel communal est stable et il poursuit ses activités de manière efficiente et bienveillante. Afin de seconder notre collaborateur des services extérieurs, M. Nicolas Romanens continue à effectuer des mandats ponctuels sur appel.

Greffé municipal	Mme Laurence Bodenmann	90 %
Contrôle des habitants	Mme Anna Törner Blanchoud (Préposée)	50 %
Bourse	M. Joseph Delort & Mme Marilou Cabiale (Fiduciaire Heller SA)	½ jour semaine & mandats spéciaux
Voirie, Espaces verts et conciergerie	M. Nenad Paunovic M. Nicolas Romanens	100 % Mandat
Conciergerie Ecole et Administration communale	CTA Services SA	Mandat
Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) "Le P'tit Casse-Croûte"	Mme Gilone Coddron (Directrice) -> 31.12.2023	65 %
	Mme Francine Ecoffey (ASE)	65 %
	Mlle Isaline Ambort (ASE)	77 %
	Mme Pascale Kueffer (auxiliaire)	63 %
	Mlle Fanny Huguenin (apprentie)	77 %
	M. Florian Paul (apprenti)	77 %
	M. Andrea Piccand (apprenti dès août 2023)	77 %
Mlle Hélène Da Freitas (stagiaire dès août 2023)		
Gestion des archives	Pro Archives Conseils	Mandat

Les repas de l'UAPE sont préparés et livrés par l'auberge de Duillier et nous donnent entière satisfaction. Malheureusement, par manque de volontaires, nous avons dû mettre fin au service de patrouilleurs scolaires.

Préavis municipaux

En 2023, 7 préavis ont été déposés auprès du Bureau du conseil communal.

No 1	Convention SIAEP
No 2	Gestion et comptes 2022
No 3	Plan d'affectation communal
No 4	Arrêté d'imposition 2024
No 5	Région de Nyon-Fonds régional de mobilité
No 6	Crédit d'investissement de CHF 310'000.-- pour la construction d'un skate-park
No 7	Budget 2024

Habitants



Au 31 décembre 2023, 1121 habitants sont recensés à Duillier, dont 216 mineurs et 231 étrangers de 29 nationalités. On peut également inventorier 45 permis d'établissement B, 155 permis C et 16 fonctionnaires internationaux. Par ailleurs, 106 frontaliers travaillent sur notre territoire.

A noter encore que notre commune compte 80 propriétaires de chiens.

Archives

La mémoire de notre patrimoine est scrupuleusement inventoriée et suivie dans la procédure d'archivage qui, aujourd'hui, est parfaitement à jour. Toutes les pièces d'archives sont dans une nomenclature informatisée et stockées dans leur version papier dans notre local d'archives.



Urbanisme



Comme mentionné en préambule, nous avons mis à l'enquête publique notre vision du PACOM. Celui-ci n'a pas fait de remarque ou d'opposition particulière. Le Canton nous a adressé le 22 décembre ses remarques.

Globalement, le compromis proposé par le Canton admet de maintenir les parcelles 15 et 500 en zone constructible. Il a aussi revu sa position sur la parcelle 18 puisqu'il nous demande de classer cette parcelle en zone de verdure alors que dans le passé il demandait de la classer en zone agricole. Cela veut dire que cette parcelle reste sous compétence communale jusqu'à la prochaine révision du PACOM. Conformément à la LAT et à la LATC, le Canton n'admet pas la constructibilité des parcelles 629 et 642.

Nous tenons à remercier notre bureau d'urbanisme, la commission d'urbanisme du Conseil communal et notre avocat conseil pour leur collaboration et leurs précieux avis dans ce dossier.

UCV

L'Union des Communes Vaudoises aura œuvré tout au long de cette année 2023 pour continuer à offrir ses conseils aux communes vaudoises et défendre leurs intérêts. Elle s'applique à resserrer les liens avec les communes et renforce son rôle de partenaire privilégié pour les 278 communes sur 300 que compte le canton. Pour celles et ceux qui s'intéressent à plus de détails sur les activités de l'UCV, nous vous transmettons le lien du site internet : www.ucv.ch

3. Comptes et Finances

1. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2023 affiche un excédent de recettes de CHF 296'800.34, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 817'013.--.

Conformément à ce que nous mentionnions dans le préavis sur le budget 2023 il s'agit, comme espéré, d'un résultat significativement meilleur que prévu grâce au remboursement sur les acomptes de la péréquation. Nous reviendrons de manière plus détaillée sur les écarts qui ont permis de réaliser ce résultat dans les différentes rubriques comptables concernées.

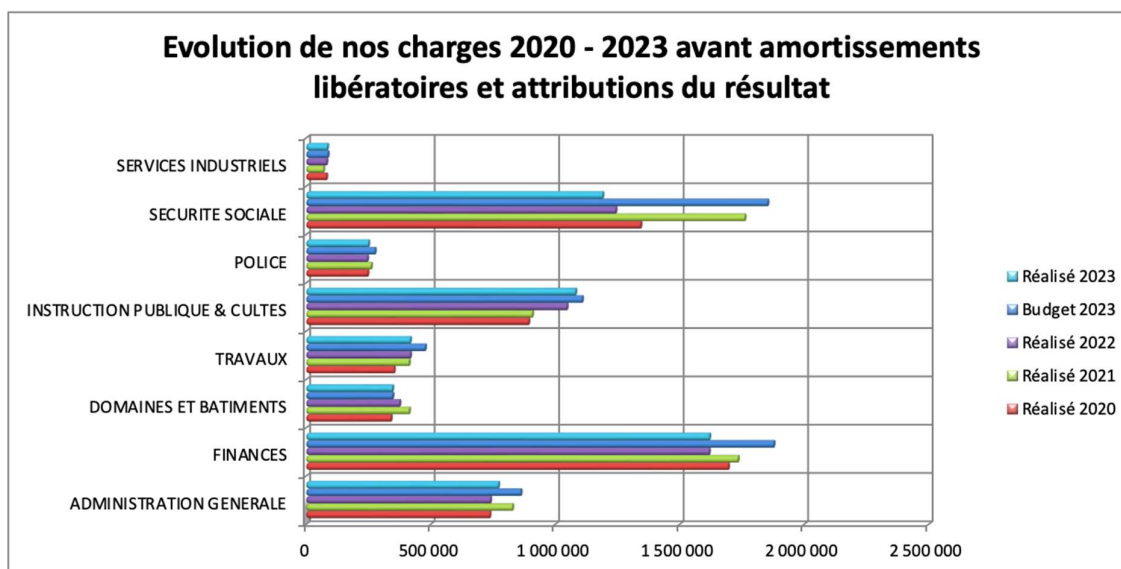
Comme déjà mentionné à de multiples reprises nous nous réjouissons qu'une fois de plus l'économie suisse se soit montrée très résiliente. Cependant, la chute des marchés boursiers a certainement pesé sur nos résultats 2023. Il paraît que l'inflation en Europe et aux USA est sous contrôle, ce qui pourrait,

malgré la guerre en Ukraine, embellir nos revenus fiscaux ces prochaines années. Toutefois, les tensions géopolitiques s'aggravent et nous obligent à gérer intelligemment et modestement les finances de notre commune.

En résumé et malgré les incertitudes dans le monde actuellement, notre commune se porte bien et dispose de réserves financières solides afin de faire face à des imprévus pouvant amener des complications dans la gestion des affaires communales à l'avenir.

Analyse des principaux écarts (chiffres arrondis)

CHARGES



ADMINISTRATION GENERALE

Administration

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

110.310.0 « Imprimés et frais de bureau » : Le dépassement est dû à l'impression du dépliant pour l'information synthétique sur le PACOM.

110.317.0 « Réceptions et manifestations » : Comportait la garantie de déficit pour le Giron 2023, heureusement non utilisée.

110.318.0 « Honoraires et prestations de services » : Ce compte, en dessous du budget et légèrement en dessous du dépensé 2022, contient entre autres, les frais engendrés pour le PACOM. Le bureau d'urbanisme pour CHF 28'700.-- et les frais d'avocats pour CHF 10'231.-- liés aux procédures juridiques dans lesquelles la commune est impliquée (oppositions formulées contre des projets de constructions) et les conseils dans l'élaboration du PACOM.

110.351.0 « Participation à charges cantonales » : Décompte définitif inférieur au budget annoncé pour le trafic régional.

110.352.0 « Part. à charges d'associations de communes » : Il s'agit des frais engendrés pour l'étude des dossiers de constructions refacturés sur le compte 110.431.0. La différence nette entre ces deux comptes s'explique par le fait que cette refacturation peut s'échelonner sur 2 ans.

110.365.0 « Aides, dons et participations » : Dépassement dû au financement de :

- 1) Nez rouge et transports lors du Giron 2023.
- 2) Un don exceptionnel à l'association Pro-Jet qui depuis plus de 20 ans, accompagne différents publics. Des jeunes de 15 à 25 ans dans la recherche d'une formation ainsi que des adultes demandeurs d'emploi dans leur réinsertion professionnelle. Cette structure novatrice s'ouvre sur le monde et le contexte social actuel en proposant des programmes d'insertion professionnelle construits pour faciliter le lien direct avec les entreprises régionales. La vocation de l'association est axée vers le monde de l'entreprise et ses nouveaux enjeux liés au développement durable et à sa responsabilité sociale. C'est en relevant des défis liés aux changements socio-économiques à travers plusieurs outils et partenariats que Pro-Jet contribue, à son échelle, à construire « l'économie ».
- 3) Soutien aux Fenêtres de l'Avent organisées à Duillier par une équipe villageoise.

110.436.0 « Remboursement de frais » : Ce compte contient le remboursement des vacances de Claude Bosson pour la SIAEP et le remboursement pour les commandements de payer gérés par la bourse de Chésereux.

FINANCES

Service Financier

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

220.322.0 « Intérêts des dettes à long terme » : Au budget nous avons prévu d'emprunter KCHF 2'000 à 2,5 % alors que nous avons emprunter réellement KCHF 1'200 à 2,38.

220.352.0 « Part. à charges d'assoc. de communes » et 220.452.0 « Fond de péréquation, retour » : Nous avons reçu le décompte provisoire de la péréquation 2023 (ne contient pas les dépenses thématiques) qui indique que nous recevrons en retour env. CHF 150'000.-- lors du décompte définitif. Nous en avons donc profité pour comptabiliser ce retour dans les comptes 2023.

220.352.3 « Participation projets – DISREN », 220.380.1 « Attribution aux Réserves DISREN » et 220.480.9 « Prélèvement de la réserve DISREN » : Le Conseil Régional a instauré une méthode de facturation des acomptes / décomptes pour notre contribution aux projets sur plusieurs années, rendant imprévisible ce qui est à mettre au budget ainsi qu'à quoi s'attendre en matière de factures à payer.

220.425.0 « Revenus prêts ou part du patrimoine adm » : Suite à l'échec du projet de géothermie à Vinzel, la SEIC a décidé de ne pas verser de dividende pour 2023.

220.452.1 « Compensation perte RIE III » : Compensation proportionnelle de la perte de revenus « Impôts sur personne morale » suite à l'introduction de la RIE III.

Amortissements

Amortissements obligatoires :

Compte	Libellé	Solde avant amortissements	Solde après amortissements	Montant amorti
9123.06	Parcelle 26 - Duillier	1 567 750,00	1 447 000,00	120 750,00
9141.11	Station pompage Avouillons	552 985,56	531 926,56	21 059,00
9141.17	Recaptage bras ouest sources des Tattes	818 106,00	784 492,00	33 614,00
9141.32	Conduite principal Condamine	632 391,05	600 691,05	31 700,00
9141.39	Déchetterie intercommunale	245 268,90	230 318,90	14 950,00
9141.44	Conduite ESP Panlièvre	291 551,53	277 351,53	14 200,00
9143.15	Ancienne Poste	512 189,60	469 512,80	42 676,80
9143.16	Réfection façade Complexe communal	229 425,75	217 258,75	12 167,00
9143.23	Préavis 15/21 Trsf du site scolaire	60 292,30	116 407,95	6 531,00
9141.45	ESP Plaisance	292 671,44	282 915,44	9 756,00
9143.21	Bâtiment complexe communal	746 771,12	716 504,12	30 267,00
9141.18	Recaptage Sources des Tattes	963 653,45	927 733,45	35 920,00
9141.42	Carrefour Epicerie	373 253,89	352 253,89	21 000,00
	Total des amortissements obligatoires			394 590,80

Comparé au Budget 2023, où l'amortissement pour le compte 9141.45 était prévu à hauteur de CHF 15'977.--, nous avons bénéficié d'une facture de travaux moins élevée, ramenant l'amortissement pour cet investissement à CHF 9'756.--, soit une diminution annuelle de CHF 6'221.--.

Tableau des amortissements libératoires				
Compte	Libellé	Solde avant amortissements	Solde après amortissements	Montant amorti
9141.44	Conduite ESP Panlièvre	277 351,53	0,00	277 351,53
	Total des amortissements libératoires			277 351,53
	Total des amortissements			665 411,33

Nous utilisons le surplus du résultat comptable 2023 pour augmenter notre réserve générale en lui attribuant le montant de CHF 19'448.81 (Compte 9282.01 au Bilan).

DOMAINE ET BATIMENTS

Collège et pavillon scolaire

351.313.0 « Fournitures et marchandises » : La facture pour l'achat des nouvelles tables du centre communal s'est malencontreusement glissée dans ce compte alors qu'elle aurait dû figurer sur le 350.313.0. Cette écriture n'influençant pas le résultat global, nous avons décidé de ne pas recommencer le bouclage, ce qui aurait retardé l'envoi des comptes et le rapport de gestion à la Commission de Gestion et des Finances ainsi qu'au bureau du conseil.

351.314.0 « Entretien collège » : Travaux nécessaires suite à deux effractions dans une classe. Ce dépassement est partiellement compensé par un remboursement de l'assurance sur le compte 351.436.0

Edgaronette

353.314.0 « Entretien » : Nous avons dû remplacer des Velux et isoler des conduites de ventilations en sus des travaux mentionnés en page 18.

Cimetière

Une erreur s'était glissée dans le budget puisque l'investissement pour la réfection du cimetière, compte 357.331.0, avait été complètement amorti en 2022.

TRAVAUX

Ordures Ménagères

La rubrique 450 se clôture avec un excédent de charges de CHF 36'198.69 alors que nous anticipions un résultat négatif de l'ordre de CHF 44'570.--. Ce résultat provient d'une contribution communale en baisse d'env. KCHF 4 par rapport au budget 2023.

Compte tenu des rabais octroyés sur la taxe de voirie en 2023 et le résultat de la rubrique 450 en 2023, le solde de notre compte de régulation (compte 9280.06 au bilan) a diminué en conséquence et se trouve donc au crédit avec un montant de CHF 27'395.03. Cela devrait, selon le budget 2025 de la déchetterie intercommunale, nous permettre d'attribuer à nouveau un rabais, bien que modeste, sur la taxe forfaitaire pour 2025.

Cours d'eau et digues

Factures payées pour la renaturation du ruisseau de Calèves (Préavis N° 01/19) et l'étude de la renaturation de la Promenthouse ainsi que les subventions relatives à ces projets.

Instruction Publique et Cultes

Enseignement primaire

510.465.9 « Aides et participations de tiers » : Contient un remboursement de l'AISE pour l'accueil des Ukrainiens et pour les promotions primaires au Château de Duillier. Figure également un remboursement de la DGEO pour l'aide à l'intégration d'un élève à besoins particuliers, scolarisé à Duillier.

UAPE

511.301.0 « Traitement du personnel » : Salaires plus élevés que budgétisés pour cause d'heures supplémentaires et prime extraordinaire versées à Isaline Ambort, suite à la démission de la directrice.

511.309.0 « Autres charges » : Contient les frais de transport pour les apprentis et la formation complémentaire pour notre nouvelle directrice.

Enseignement secondaire

520.352.0 « Part à charge d'autres communes » : Une erreur s'est glissée dans les comptes de l'AISE. Celle-ci sera corrigée dans les comptes 2024.

Sécurité sociale

Prévoyance sociale cantonale

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

720.351.0 « Part. à charges d'assoc. de communes » : Nous avons reçu le décompte provisoire de la péréquation, qui indique une diminution substantielle de notre contribution à cette dépense de l'Etat. En effet, la facture sociale 2023 est d'env. KCHF 579 en dessous de ce que l'Etat avait demandé au budget.

720.366.0 « Aides individuelles » : Première année avec une bonne surprise, puisque notre contribution aux structures membres du Réseau d'Accueil des Toblerones utilisées par les enfants de nos

concitoyennes et concitoyens a fortement diminué, puisque le delta entre le montant au budget et celui dans les comptes s'élève à env. KCHF 62 et cela malgré que notre contribution au fonctionnement du RAT ait été comptabilisée sur ce compte alors qu'elle était prévue au budget sur le 720.366.1.

720.465.9 « Autres participations et subventions diverses de tiers » : Remboursement du RAT suite à l'obtention de la déclaration d'impôts définitive des parents. Les communes paient des acomptes selon les chiffres provisoires indiqués par les parents. Parfois il y a donc des bonnes surprises pour les communes, mais c'est plutôt rare.

Services industriels

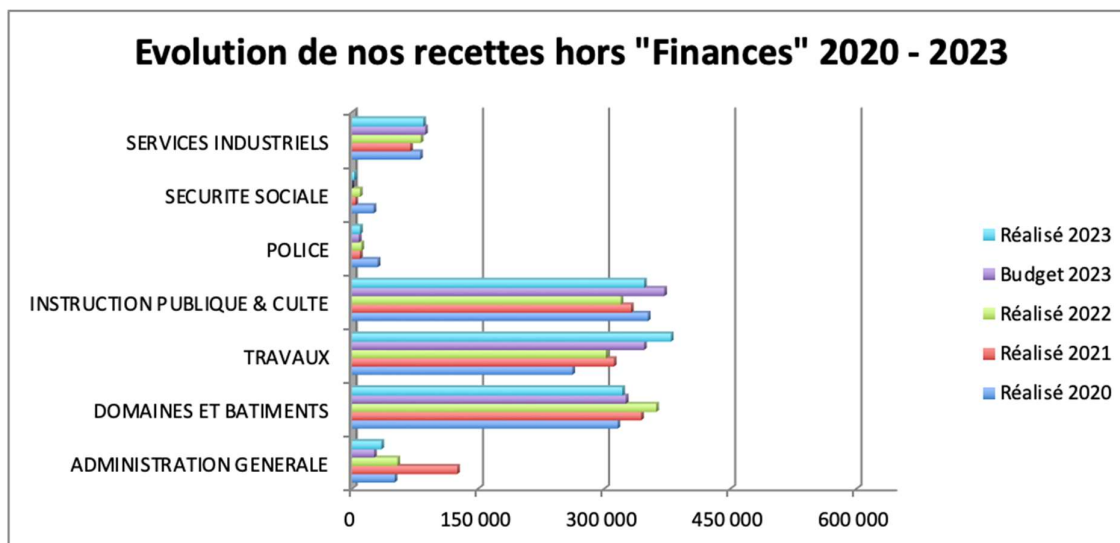
Service des Eaux

Les écarts les plus importants proviennent des comptes :

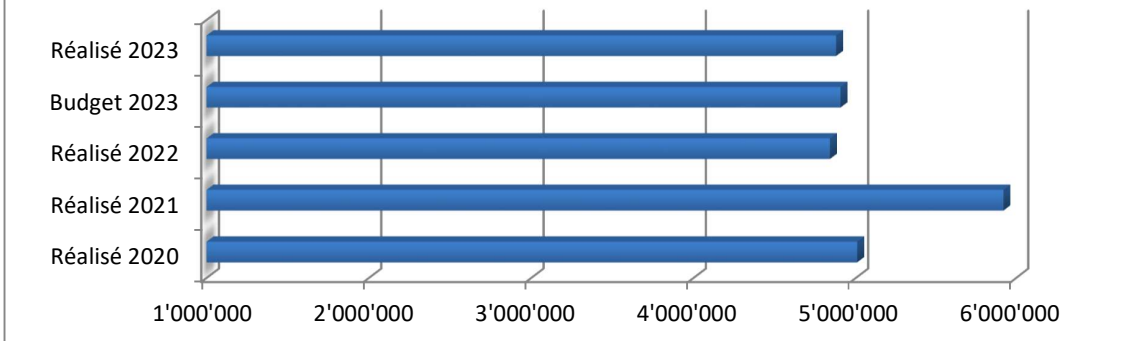
810.314.0 « Entretien du réseau » : La chance nous a souri, il n'y a pas eu de travaux d'entretien conséquents sur notre réseau d'eau sous pression. Peut-être que ce n'est pas que de la chance, mais le fruit de nos investissements consentis ces dernières années.

810.318.0 « Honoraires et prestations de services » : Le dépassement est principalement dû aux honoraires du Professeur Parriaux afin de légaliser nos sources et le début d'une étude pour trouver le bon « assemblage » de l'eau de nos différentes sources.

REVENUS



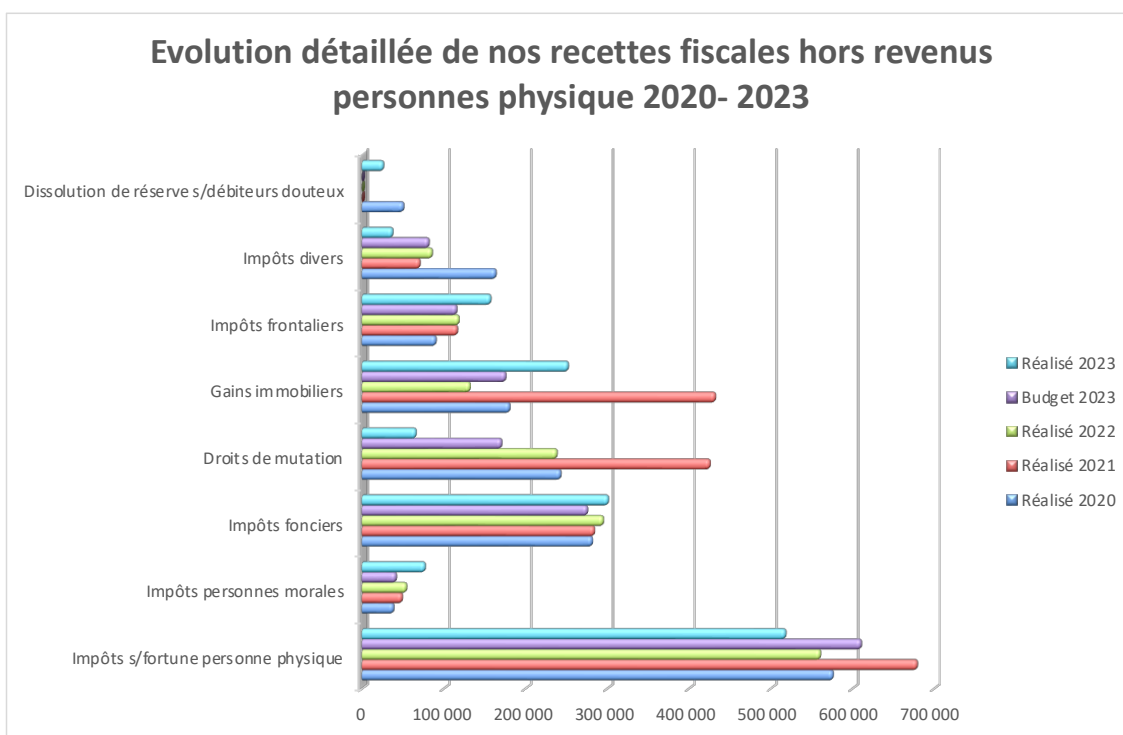
Evolution de nos recettes "FINANCES" 2020 - 2023



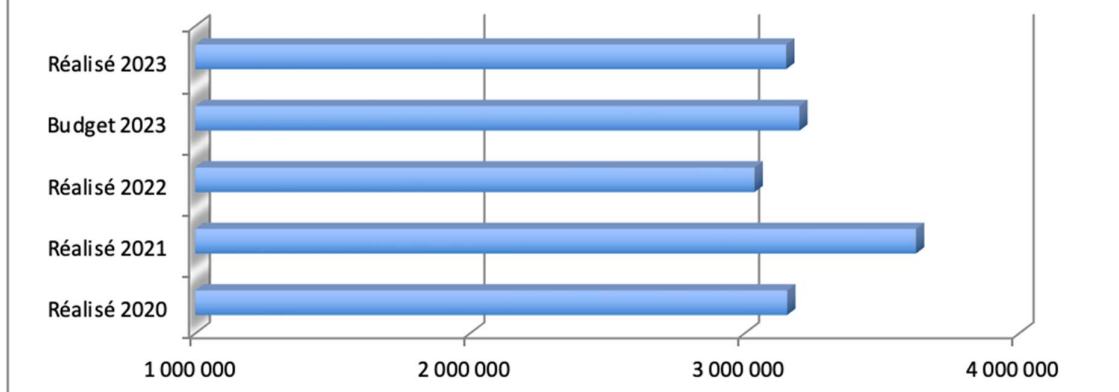
FINANCES

Impôts

Evolution détaillée de nos recettes fiscales hors revenus personnes physique 2020- 2023

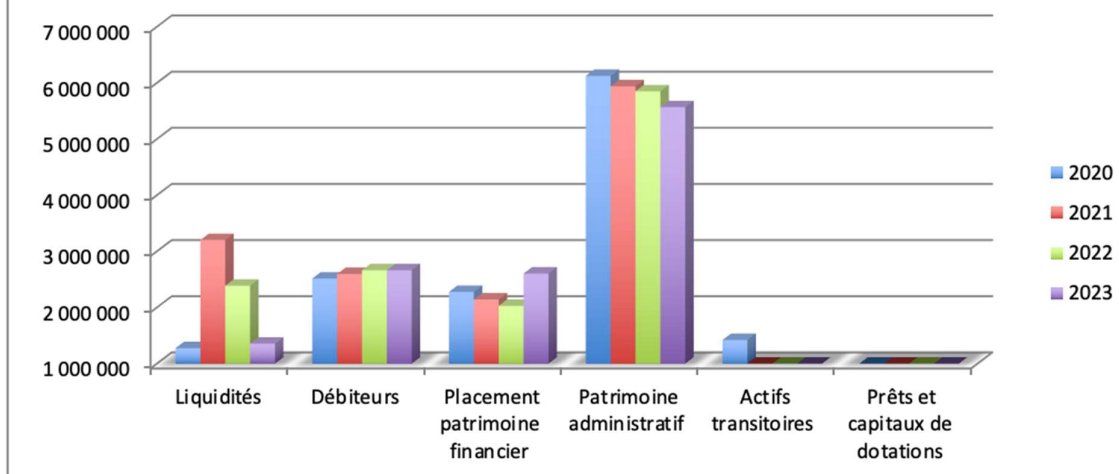


Evolution de nos recettes fiscales "revenus des personnes physique" 2020 - 2023

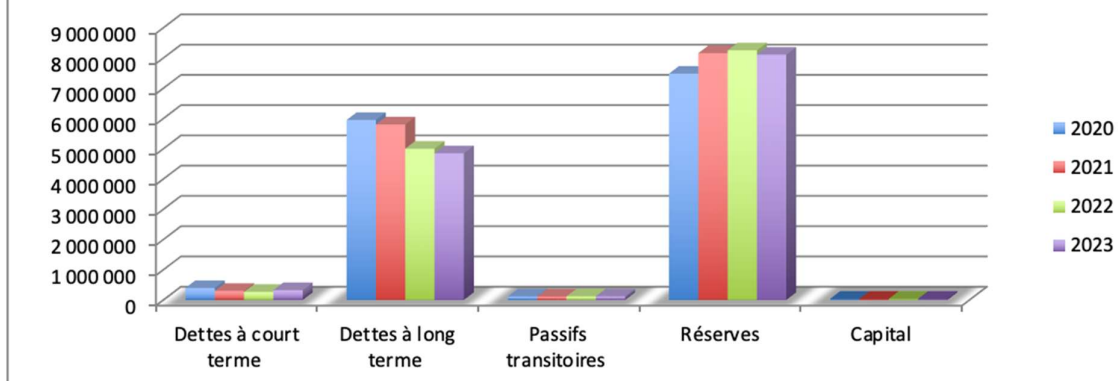


2. COMPTES DU BILAN

Evolution de nos actifs 2020 - 2023



Evolution de nos passifs 2020- 2023



Nos liquidités (rubrique 910 au bilan) s'élevaient à CHF 1'356'163.30, auxquelles il faut ajouter le retour de la péréquation (KCHF 745) qui se trouve sur le compte 9139.00 « Actifs transitoires » et notre placement à la CEN de KCHF 700 se trouvant sur le compte 9120.03. A la fin 2023, elles ont donc augmenté d'env. KCHF 413 alors que les investissements s'élevaient à env. KCHF 237. Du côté des débiteurs, nous relevons que les impôts à encaisser diminuent d'env. KCHF 30.

Du côté des passifs, notre dette à long terme diminue de KCHF 150 et les fonds de réserve diminuent d'env. KCHF 143. Cette diminution est principalement due au « fond de réserve égouts et épuration » (compte 9282.02 : - KCHF 91), « fond de réserve Débiteurs douteux s/impôt » (compte 9282.05 : - KCHF 25) et « Avance sur financements spéciaux » (compte 9280.06 : - KCHF 36) qui est notre compte de régulation pour la taxe sur les déchets.

La marge d'autofinancement réalisée en 2023 était de CHF 529'361,98, alors que le budget prévoyait cette marge à CHF -505'985.--.

Nous remercions la Fiduciaire Heller S.A. pour la tenue de notre bourse et de notre comptabilité ainsi que la fiduciaire A&A Fiduc Nyon SA à Nyon pour la révision de nos comptes.

Police des constructions

Notre PZR ayant été levé en octobre dernier et à l'image des cinq dernières années, ce sont essentiellement des demandes d'autorisations pour des objets de faibles importances, ainsi que des travaux dans notre zone artisanale qui ont été déposés.

Aussi, durant ces douze mois de 2023, nous avons surtout traité des dossiers concernant des installations de pompes à chaleur, de panneaux solaires, de piscines ainsi que des dossiers concernant de petites transformations ou des rénovations énergétiques.

Finalement, ce sont 16 permis d'habiter/d'utiliser et 9 permis de construire pour une valeur de CHF 8,2 millions qui ont été délivrés sous le contrôle de notre Service Technique Intercommunal.

A côté de ceux-ci, de nombreuses demandes d'autorisations municipales ont également été déposées auprès de notre service pour des menus travaux restant dans nos compétences.

Cette année encore, nous remercions le STI pour son aide et ses conseils dans l'analyse des dossiers qui nous sont déposés.

Bâtiments communaux

Centre communal

Cette année encore, il n'y a pas eu d'intervention particulière sur nos bâtiments du centre communal. Les quelques interventions d'entretien courant ont été réalisées par notre collaborateur.

La location hebdomadaire de nos locaux n'est pas complète, mais le centre communal reste tout de même bien utilisé, notamment tous les jours de la semaine par notre UAPE, avec un nombre d'enfants toujours aussi important.

Eglise



Après les travaux réalisés ces dernières années, il n'y a pas eu d'intervention particulière sur notre église.

A l'instar des autres années, les travaux d'entretien courant ont été réalisés par notre employé communal.



Ecole

Notre bâtiment scolaire n'a pas nécessité d'intervention particulière, hormis les travaux de remise en état suite aux dégâts causés par des visiteurs malveillants.

Notre collaborateur Nenad s'est chargé de réaliser les travaux d'entretien courant.

Les trois classes des pavillons annexés, vouées à être démolies dans le cadre du projet de transformation de l'école, ne sont plus utilisées depuis la rentrée scolaire 2022-2023. Aussi, ces dernières n'ont pas fait l'objet d'attentions particulières.



Edgaronette

Sous la gestion de notre régie, il y a eu quelques interventions dans ce bâtiment en sus de l'usuel, comme la rénovation d'une salle de bains chez l'un de nos locataires.

Ferme « Francelet »

Pour rappel, notre Conseil a accepté le préavis n° 02/2022, concluant avec la Fondation Equitim, un DDP (droit distinct et permanent) d'une durée 99 ans.

Aussi, ces derniers gèrent le projet de transformation de cette bâtisse qui, dans le cadre des procédures en cours, fait face à diverses oppositions qui n'ont pas permis de démarrer les travaux.

Parcs et jardins

Hormis les travaux d'entretien habituels, effectués par notre employé, quelques fois aidé par notre auxiliaire lors de gros travaux, il n'y a pas eu d'intervention particulière.

Routes et chemins

Débutée en 2022, la campagne de réfection de nos chaussées a été poursuivie cette année. Des interventions de pontage des fissures et de reprofilage en matériaux bitumineux et gravillons ont été réalisés durant la période estivale.

Tout au long de l'année, des travaux d'entretien ont été réalisés au coup par coup, la plupart du temps par notre collaborateur ou suivant leur importance, par des entreprises spécialisées.



Ordures ménagères, déchets et déchetterie intercommunale (DIC)

Le volume des ordures ménagères récolté cette année aux portes à portes, a augmenté de quelques tonnes.

De 107.81 tonnes en 2020, 107.08 tonnes en 2021 et 95.83 tonnes en 2022, il est passé cette année à 97.78 tonnes soit, une augmentation de 1.95 to.

Quant au volume des ordures ménagères déposées à la déchetterie intercommunale, il est resté relativement stable, passant à 7.10 tonnes cette année contre 7.32 tonnes l'année précédente.

Comme le démontre le tableau des chiffres annuels des déchets récoltés ci-après, le volume théorique par habitant est cette année, supérieur à celui de l'année passée.

Cependant, il reste bien inférieur aux tonnages des années précédentes et reste largement en dessous de la moyenne cantonale qui est à 411.79 kg/habitants.

Ces chiffres sont, comme chaque année, à prendre avec précaution. Toute statistique ayant ses limites notamment du fait que les parts imputées aux deux communes sont estimées en fonction du nombre d'habitants respectifs et qu'il faudrait tenir compte des différences structurelles propres à la configuration des modes de consommation et de vie, par exemple, des deux villages.

Néanmoins les écarts importants qui sont relevés ne laissent pas de doute quant à la bonne gestion de nos déchets grâce notamment à notre magnifique déchetterie intercommunale qui répond pleinement aux besoins de notre population et lui permet de trier ses déchets dans les règles de l'art.

Ce succès engendre des convoitises et les contrôles d'accès effectués aléatoirement tout au long de l'année démontrent à chaque fois que notre installation attire toujours plus de personnes étrangères aux deux communes.

Cette année encore, la ressourcerie mise en place en 2022 a connu un franc succès. Fonctionnant avec des bénévoles de Prangins, le groupe recherche toujours de nouveaux membres prêts à s'investir et se réjouit de pouvoir accueillir une fois, des citoyens de notre village.

Des travaux ont dû être entrepris afin de remettre en état les rails de guidage des containers. Ces derniers ont entraîné quelques contraintes, notamment pour les utilisateurs de la déchetterie. Mais fort heureusement la bonne gestion de ces interventions par le service des travaux de la commune de Prangins, aura permis de les réaliser en limitant considérablement les désagréments.

D'autre part, il est plaisant de relever que ces travaux ayant fait l'objet du préavis n° 06/2022, ont pu être réalisés pour un coût inférieur de CHF 40'000.- au budget prévu.

Toujours fidèle à son poste depuis l'ouverture de l'installation, Monsieur François Annen, qui en est le responsable, effectue toujours un excellent travail tout en étant pleinement à disposition des usagers.

Nous le remercions sincèrement tout comme ses remplaçants par ailleurs.

Pour rappel, le Codir de la DIC se réunit deux fois par année sous une présidence alternée et nous pouvons une fois de plus, relever la parfaite collaboration entre nos deux communes, notamment nos collègues municipaux, sans oublier leurs chefs de service que nous remercions également.

	Moy. Cant. 2023 kg/hab.	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
OM (PàP + DIC)	131,4	104,88	103,15	114,73	114,46	98,41	109,34	105,43	103,75	111,62	124,73	142,63
Verre	39,13	32,09	35,2	39,08	38,67	36,24	35,12	22	43,93	51,83	52,74	49,12
Encombrants	24,66	24,48	22,54	24,05	26,06	24,86	22,96	25,12	48,59	44,27	41,98	37,81
Papier	58,98	30,33	34,77	36,66	39,81	46,17	50,95	auparavant mélangé avec le carton				
Carton	avec papier	25,69	23,37	27,2	27,02	22,15	22,86	19,26	75,52	66,42	76,18	76,79
Compostables	87,17	83,74	69,46	85,52	79,3	79,71	72,28	73,85	76,95	125,64	167,11	184,44
Méthanisables	n.r.	5,41	6,2	7,15	6,92	7,38	6,08	5,94	auparavant pas renseigné			
Déchets Spéciaux	1,29	1,57	5,67	auparavant pas renseigné								
Déchets inertes	16,3	26,46	21,3	21,97	24,79	22,27	21,03	22,65	auparavant pas renseigné			
PET	2,02	2,82	2,95	2,82	3,12	3	3,29	3,17	auparavant pas renseigné			
Ferraille/Alu/Fer blanc	11,85	13,35	12,08	12,86	12,56	13,31	11,76	12,5	auparavant pas renseigné			
Bois	24,35	26,69	26,88	26,47	30,69	28,55	27,08	27,32	auparavant pas renseigné			
Plastiques	3,05	11,7	11,85	11,85	12,95	11,66	11,23	10,74	auparavant pas renseigné			
Amiante	n.r.	0		0	0	0,004	0,12	0,52	auparavant pas renseigné			
Appareils électriques	4,69	4,55	6,37	6,98	7,95	17,33	7,82	8,46	auparavant pas renseigné			
Huiles	0,5	0,39	0,53	0,71	0,5	0,32	0,4	0,41	auparavant pas renseigné			
Cuivre	n.r.	0,037	0,089	0,02	0,03	0,07	0,12	0,06	auparavant pas renseigné			
Textiles	5,93	6,91	5,4	5,49	6,63	5,8	5,54	7,56	auparavant pas renseigné			
Laiton	n.r.	0,044	0	0	0,05	0,033	0,03	0,02	auparavant pas renseigné			
Capsules à café	0,47	0,68	0,7	auparavant pas renseigné								
Polystyrène	n.r.	0,22	0,15									
Totat des déchets récoltés (To)		402,04	388,66	423,56	431,51	417,27	408,01	345,01				
Nombre d'habitants		1115	1121	1143	1133	1084	1086	1079	1065	1042	1013	1011
Kilo par habitant	411,79	360,57	346,71	370,57	380,86	384,93	375,70	319,75				

Dès 2016 à la DIC, part de la commune de
Duillier 1/5ème

n.r. = non renseigné



Service des eaux

Le projet de bouclage de la conduite ESP Valire, permettant d'améliorer **grandement la sécurité de notre réseau d'eau, s'est achevé courant 2023** par la pose du revêtement définitif. Les quatorze propriétaires ont tous honoré leurs engagements en prenant en charge leur part respective ; nous les en remercions.



SIAEP (Service Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Coinsins-Duillier)

Après une année 2022 difficile sur le plan hydrique, l'année 2023 a passé entre les gouttes des restrictions pour notre commune, ceci principalement grâce aux citoyens qui ont joué le jeu de modérer leur consommation.

A la suite du passage devant nos législatifs respectifs, la convention entre nos deux communes, Coinsins et Duillier, a été approuvée par le Conseil d'Etat en novembre. Cette dernière méritait une mise à jour, vu les nombreux travaux réalisés.

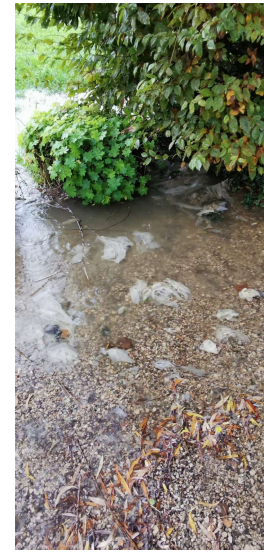
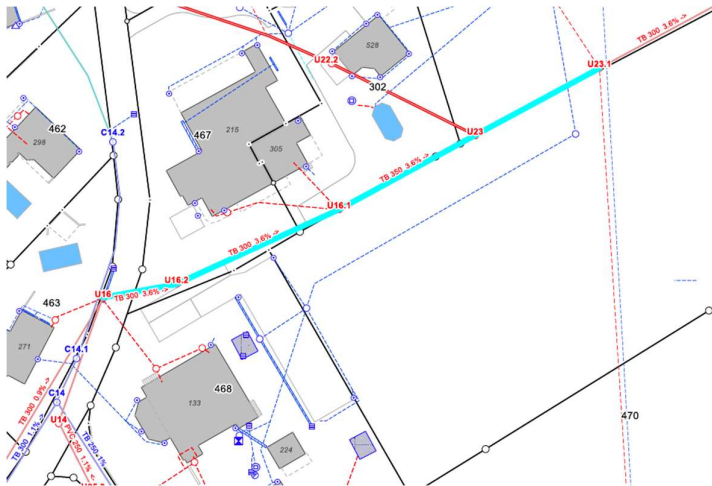
L'accent a été mis en 2023 sur l'étude de faisabilité, afin d'exploiter au mieux les trois sources des Tattes/Avouillons. De nombreux prélèvements ont permis au Pr Parriaux d'établir un rapport démontrant qu'il est possible de créer « un assemblage » permettant ainsi de rentrer parfaitement dans les normes qui, rappelons-le, sont extrêmement restrictives.

La bonne nouvelle est tombée en toute fin d'année avec l'autorisation de l'OFCO qui ne voit pas d'objection aux mélanges de ces eaux et qui donne son accord pour aller de l'avant.

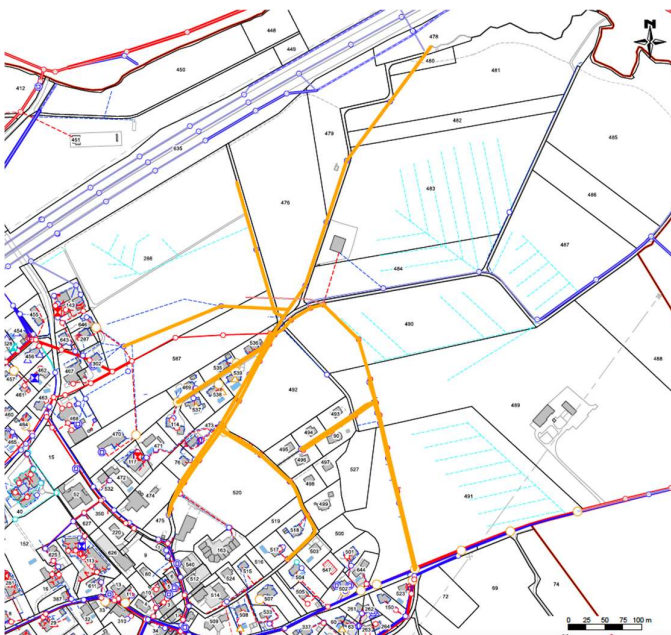


Assainissements - Epurations / eaux claires

Des travaux conséquents, non prévus et urgents ont dû être entrepris avec le chemisage d'une conduite des eaux usées à la suite du débordement d'une chambre. La conduite passant à proximité des arbres, *entre les propriétés Sinner et Chambaz*, les racines de ces derniers ont fini par pénétrer et boucher partiellement la canalisation. Un fraisage et chemisage s'imposaient.



Pour mémoire, le curage et passage de caméra sont planifiés par secteurs avec un tournus sur 5 ans. La campagne 2023 a été réalisée sur le secteur nord-est du village.



Sur l'ensemble de la commune, le curage des 125 sacs de route a permis d'enlever plus de 16 tonnes de boues et résidus.

Après 21 ans au comité, M. Yves Reymond a démissionné de sa qualité de Président du CoDir. Cette fonction a été reprise par M. Cédric Marzer de Trélex.

En remplacement de M. Reymond, c'est Mme Christelle Giraud-Nydegger qui représentera la ville de Gland au sein du CoDir.

Le comité s'est réuni à 12 reprises, avec comme principale occupation la réalisation de la future STEP au Lavasson. Le Conseil communal de la Ville de Gland a approuvé le plan d'affectation durant l'année, il a été soumis à l'enquête publique et a suscité 6 oppositions dont 2 ont été levées. En fin d'année, le dossier est entre les mains des instances cantonales.

L'avant-projet est terminé et une collaboration avec Thermorsêo de Gland est en cours pour exploiter l'excédent de chaleur de la STEP.

Notre association a été sollicitée par la Direction Générale de l'Environnement (DGE) afin de participer au projet pilote PGEE 2.0, qui doit regrouper les communes par bassins versants. Le Comité de direction a répondu favorablement à cette proposition qui devrait démarrer en 2024.

Unis ensemble pour une mission :
Rendre l'eau APECcable



SDIS (Service Défense Incendie et Secours)

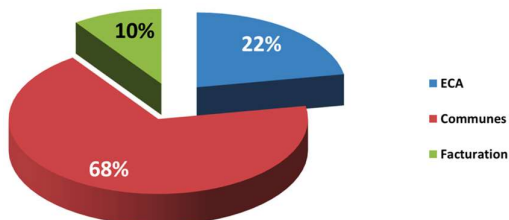


Le SDIS Nyon-Dôle, qui regroupe 18 communes, est intervenu 538 fois en 2023, soit bien en dessus de la moyenne. Pour la commune de Duillier, ce sont 8 interventions répertoriées sur l'année.

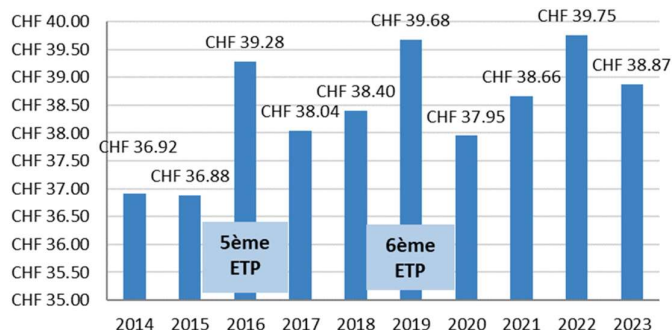


Les coûts par habitant restent maîtrisés avec CHF 38.97/hab., soit un montant inférieur au budget qui est de l'ordre de CHF 42.-/hab.

Répartition des revenus



Coût par habitant unifié



Vous trouverez le rapport de gestion 2023 du

SDIS Nyon-Dôle sous <https://sdis-nyon-dole.ch>, rubrique « SDIS Nyon-Dôle, Organes politiques »



ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile)



Entré en fonction au 1^{er} mars 2023, le Lt col Joël Tobler a repris le commandement de l'ORPC du district de Nyon.

Quel avenir pour notre ORPC ? Entre un commandement unique, volonté qui découle du programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat vaudois (projet Tétris) et la volonté des 10 ORPC, les 10 commandants et les 10 CoDir ont élaboré un contre-projet nommé « Synergie renforcée ». Ce dernier n'a pas reçu l'accueil escompté auprès de Monsieur le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos..., le bras de fer ne fait que commencer.

6. Ecoles – UAPE – Social - Aînés– Cimetière

Mme Claudine Vanat Gachet, Municipale

Site scolaire de Duillier

Pour la 2^{ème} année, le site scolaire est réparti sur deux emplacements du village. Les élèves de 3P à 6P sont scolarisés dans les quatre classes du collège de la rue du Château, alors que les élèves de 1-2P sont scolarisés dans deux classes provisoires, à la rue du Vieux-Village (parcelle 9).

Depuis la rentrée d'août 2023, la Direction scolaire a procédé à une rocade entre les pôles 5-6 et 7-8 des écoles de Vich et Coinsins. Cette décision a été prise d'entente avec l'AISE.

Effectifs

Sur les sept classes mises à disposition dans notre village, quatre sont occupées par des élèves âgés de 4 à 8 ans qui forment le pôle HarmoS 1-4P des villages du bas (Duillier – Coinsins – Vich + 2 élèves de Begnins). Pour la dernière année, deux classes accueillent des élèves de 5P et 6P. Les cours de couture et travaux manuels ont lieu dans un Portakabin.

Tableau 1 Effectifs des classes de Duillier

	Total	Enfants du village
Classe de Mme Martins (1-2P)	18	14
Classe de Mme Treboux (1-2P)	18	12
Classe de Mme Dos Reis (3P)	22	16
Classe de Mme Franklin (4P)	20	12
Classe de Mme Zryd (5P)	15	11
Classe de Mme Jaccaud (6P)	18	11
<i>Ecole de Duillier</i> Total de l'effectif au 31.12.2023	111	76

Tableau 2 Effectif des élèves de Duillier scolarisés hors du village

Ecole de Vich (5-6P)	2
Ecole de Coinsins (7-8P)	20
Ecole de Begnins (9-11S)	34
<i>Etablissement primaire et secondaire de l'Esplanade</i> Total des enfants de Duillier scolarisés au 31.12.2023	132

Par manque de relève, le service de patrouilleurs n'a pas pu être reconduit à la rentrée d'août.

A la fin de l'année 2023, la transformation du site scolaire est toujours bloquée par une opposition de Patrimoine suisse. Nous avons bon espoir que cette situation évolue dans le bon sens en 2024.



association intercommunale scolaire de l'esplanade
Begnins - Bassins - Burligny - Coinsins - Dullier - Le Vaud - Longirod - Marchissy - Saint-George - Vich

Rapport de l'AISE

Le Comité de Direction (CoDir) s'est réuni tous les quinze jours durant l'année écoulée et a déposé 6 préavis au Conseil Intercommunal.

Faits marquants en 2023

Depuis le mois d'avril, un nouveau membre a rejoint les rangs du Codir. La Municipalité de Le Vaud a désigné Monsieur Nicolas Beck comme délégué à l'AISE. L'équipe est à nouveau au complet autour de la table.

Cette année, l'association aura également été marquée par le départ à la retraite de la Directrice de l'établissement, Madame Corinne Gobet Mahler. Son remplaçant, Monsieur Guillaume Strobino, a pris ses fonctions dès juin 2023. Très investi dans son mandat, plein d'idées et forgé d'une motivation sans faille, Monsieur Strobino a pris son nouveau poste avec une énergie débordante. On ne peut que saluer cet état d'esprit qui sera bénéfique pour tous les partenaires qui gravitent autour des élèves.

Depuis l'été, le CoDir se rencontre tous les 15 jours dans les bureaux et en présence du Directeur de l'EPS Begnins l'Esplanade. Ce changement permet d'avoir des échanges et des synergies bénéfiques pour le fonctionnement de l'Association.

Depuis la rentrée d'août, trois locaux supplémentaires flambants neufs ont été mis à la disposition des enfants scolarisés à Coinsins. Comme ce chantier a pu être réalisé dans les temps, la rocade entre les pôles 5P-6P et 7P-8P de Vich et Coinsins a pu se faire durant l'été. Dans la foulée, la classe en éléments modulaires, propriété de l'AISE et mise à disposition de l'école de Vich de manière provisoire, a pu être déplacée définitivement sur le site scolaire de Le Vaud.



Pour rappel, à la rentrée d'août 2023, ce sont 1176 élèves qui sont scolarisés. S'ils ne vont pas à l'école dans leur village de domicile, les élèves sont transportés en minibus pour les plus jeunes, en bus privés ou avec CarPostal pour les plus grands.

- **Au primaire (1-8P)** 814 élèves répartis dans 7 villages, dont 519 sont déplacés, soit 63,75 % de l'effectif primaire.

- **Au secondaire (9-11S)** 362 élèves scolarisés à Begnins, dont 294 sont déplacés, soit 81,21 % de l'effectif du secondaire.

Les restaurants scolaires ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ont servi en moyenne **par semaine** :

Pour les secondaires :

Begnins (9-11S) 330 repas

Pour les primaires :

Bassins (1-6P) 266 repas

Begnins (1-4P) 173 repas

Coinsins (5-6P) 127 repas

Duillier (1-6P) 220 repas

Le Vaud (5-8P) 271 repas

St-George (1-4P) 123 repas

Vich (7-8P) 136 repas



UAPE Le P'tit Casse-Croûte



Au 31 décembre 2023, l'équipe de l'UAPE Le P'tit Casse-Croûte se compose de Mmes Isaline Ambort et Francine Ecoffey, assistantes socio-éducatives, Mme Pascale Küffer, auxiliaire, Mme Karine Rabbe-Karrer, dame de service pour le midi, ainsi que Fanny Huguenin, Florian Paul, Andrea Piccand, apprentis et Hélène Da Freitas, stagiaire. Mme Gilone Coddron a quitté la structure au 31 octobre 2023 (fin contrat au 31.12.23). Sa remplaçante, Mme Virginie Carbone, prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2024.

55 élèves fréquentent l'UAPE de Duillier chaque semaine, dont 42 habitent Duillier. Plus de 220 repas sont servis par semaine et quelques 40 enfants fréquentent notre UAPE tous les après-midis, excepté le mercredi, où une dizaine d'entre eux sont présents.

Un grand merci à toute l'équipe en place ainsi qu'aux auxiliaires et autres intervenants qui prennent grand soin de nos enfants.

Social

Résidence Plein-Sud S.A.

La Résidence Plein Sud Begnins SA, composée de 28 appartements destinés prioritairement aux retraités de notre région affiche presque complet. Seul un appartement de 3,5 pièces est disponible au 31 décembre 2023. Malgré des placements en EMS ou des décès, les mutations de locataires durant l'année n'ont laissé qu'une très courte période de logements vacants.



Ces appartements répondent à un réel besoin, mais ne sont pas accessibles à toutes les bourses, ce qui est le principal frein à la signature d'un bail.

Ces logements adaptés permettent de reculer de manière significative le placement en EMS, but recherché tant par les locataires que par leurs proches.

Aînés

Le 7 juin, nous sommes donc partis avec 50 convives à destination de Frutigen, pour une visite de l'élevage d'esturgeons et un repas au Tropicarium. Le repas de Noël a lui aussi rencontré un grand succès, puisque plus de 80 invités ont partagé un repas préparé par Cuisinier Events, suivi d'un loto durant tout l'après-midi. Ces deux rendez-vous annuels avec nos aînés sont toujours appréciés tant par les participants que par les organisateurs. Ce sont des instants de partages et d'échanges, toujours agrémentés de bons moments et de franches rigolades.

Au 31 décembre 2023, la doyenne et le doyen de notre village sont :

Madame Georgette Magnin, née le 15 avril 1925

Monsieur Pierre Annen, né le 8 février 1930

Communication



Depuis début 2023, le journal communal le Duilliéran, est publié tous les trimestres. Les articles du Duilliéran sont rédigés par un comité rédactionnel citoyen composé de Mme Helga Surber et de MM. Willy Jaques et Jacques Mugnier.

Les infos municipales officielles sont rédigées par la Municipalité.

La mise en page et l'impression sont effectuées par M. Robin Chambaz, graphiste.

Les informations générales et pratiques relatives à la commune peuvent être consultées sur www.duillier.ch

Police

Naturalisations

En 2023, 1 dossier de demande de naturalisation a abouti à l'obtention de la bourgeoisie de Duillier et de la nationalité suisse.

Dans un premier temps, c'est le service cantonal de la population qui officie. Un rapport d'enquête est ensuite réalisé par une personne habilitée et reconnue par les instances cantonales, œuvrant pour bon nombre de communes, dont la nôtre. Il s'agit de M. Pierre-Alain Josserson.



En fonction des conditions spécifiques de sa demande, chaque candidat est ensuite soumis à un test de connaissances générales.

Enfin, une délégation de la Municipalité reçoit également les demandeurs. Si cet entretien ne ressemble en rien à un examen, il tient tout-de-même à cœur à votre Autorité de rencontrer les futurs nouveaux bourgeois de la commune et de leur poser un certain nombre de questions, afin de jauger le niveau de connaissances historiques, géographiques et civiques des candidats.

Gendarmerie

La Municipalité travaille en bonne collaboration avec la gendarmerie vaudoise et plus particulièrement avec le poste de Nyon.



Un poste mobile de la gendarmerie stationne régulièrement au centre communal. Il permet aux citoyens de venir poser des questions ou déposer une plainte. C'est aussi l'occasion pour les agents présents de faire une patrouille dans le village.

Des contrôles radar sont également régulièrement effectués. La gendarmerie est intervenue à de nombreuses reprises sur le territoire communal, principalement pour des problèmes liés à des animaux ou des vols.

Région de Nyon



Région de Nyon poursuit ses nombreuses activités locales, régionales et extrarégionales dans le cadre du mandat qui est le sien.

En 2023, 11 préavis ont été soumis au vote du Conseil intercommunal (CI). Le CI est l'organe délibérant de Région de Nyon, constitué des représentants des exécutifs et des délibérants des communes membres.

Région de Nyon décerne chaque année différents prix comme celui des mérites sportifs, le prix de l'innovation ou le prix artistique. Des actions de promotion pour la mobilité ont également été mises en place, notamment pour la mise à disposition de vélos en libre-service.

Dans le domaine du tourisme, citons 2 initiatives mises en place en 2023 :

La [plateforme du tourisme de nature](http://www.tourismedenature.ch) qui s'adresse aux acteurs et professionnels ainsi qu'aux communes qui œuvrent pour le développement du tourisme de nature dans le district de Nyon. La plateforme met à disposition des outils, moyens et ressources pour accompagner et soutenir la réalisation de projets dans les domaines des activités sportives de nature, de l'éducation à l'environnement et de la valorisation des produits régionaux. www.tourismedenature.ch, ainsi que la [carte Explore](#) de Région de Nyon qui est remise sous forme dématérialisée aux personnes séjournant dans un hébergement et leur permet de découvrir le district en bus ou en train, durant tout leur séjour, sans payer de titre de transport.

Le rapport annuel 2023 du Conseil Régional ainsi que tous les autres documents du CI sont disponibles sur le site internet de Région de Nyon www.regiondenyon.ch/ci

Transports publics et mobilité douce

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 des modifications des Ordonnances DETEC et sur la signalisation routière, la démarche pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le village a pris un nouvel élan. Ainsi, la DGMR a effectué des comptages de véhicules avec enregistrement des vitesses sur différentes voies de circulation. Un rapport a été remis fin 2023 et mandat a été donné à la DGMR pour la poursuite de la procédure.

Environnement - Domaines – Forêts

Suite à l'adoption de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), les communes doivent réaliser un inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale sis sur leur territoire. Ces arbres bénéficient de mesures de protection particulières. Une fois identifié, chaque arbre est décrit dans une fiche détaillée enregistrée sur un répertoire informatique conçu par la DGE.

Avec d'autres communes faisant partie de notre groupement forestier, nous avons mandaté une entreprise pour effectuer ce travail, dont les coûts sont en partie subventionnés par le Canton. L'inventaire a été réalisé durant l'année 2023 et plus d'une vingtaine d'arbres sur notre territoire communal y ont été inscrits.



Tilleul du stand de tir



Un des chênes pédonculés inscrits à l'inventaire

Jeunesse et sports

En 2020, 23 jeunes Duilliérans ont adressé une demande à la Municipalité pour la réalisation d'un skatepark. La qualité du dossier fourni ainsi que la motivation affirmée de ces jeunes ont conduit au vote d'un préavis par le Conseil communal qui a accepté le crédit de construction nécessaire le 12 décembre 2023.

Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Toutes les informations sont consultables sur le site internet du RAT : www.reseautoblerones.ch